

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0435 Justice**

Interpellation de M. Robert VAN DE VELDE au ministre de la Justice sur « les abus sexuels dans l'Église ».

➤ **0436 Relations extérieures**

Interpellation de M. Wouter DE VRIENDT au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles sur « les déclarations du cardinal Tercisio Bertone ».

➤ **0437 Relations extérieures**

Interpellation de Mme Juliette BOULET au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles sur « les déclarations du Cardinal Tercisio Bertone ».

➤ **0438**

Interpellation de M. Bruno TOBBACK au premier ministre sur « les négociations institutionnelles ».

➤ **0439**

Interpellation de M. Bart LAEREMANS au premier ministre sur « les négociations Bruxelles-Hal-Vilvorde ».

Idem n° 0438 M. Bruno TOBBACK

➤ **0440**

Interpellation de M. Jan JAMBON au premier ministre sur « les négociations concernant la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde ».

Idem n° 0438 M. Bruno TOBBACK

Idem n° 0439 M. Bart LAEREMANS

➤ **0441**

Interpellation de M. Jean Marie Dedecker au premier ministre sur « les problèmes institutionnels».

Idem n° 0438 M. Bruno TOBBACK
Idem n° 0439 M. Bart LAEREMANS
Idem n° 0440 M. Jan JAMBON